
Rapport du Président

**Proposition de don au titre du Cadre pour la
soutenabilité de la dette**

Union des Comores

**Projet de formation et de renforcement des
capacités entrepreneuriales des jeunes ruraux
(FORCE-Jeunes)**

Additif

Cote du document: EB 2024/LOT/P.8/Add.2

Date: 10 juin 2024

Distribution: Publique

Original: Français

POUR: APPROBATION

Additif

Le Conseil d'administration est invité à examiner les modifications apportées au document EB 2024/LOT/P.8. Les modifications sont indiquées ci-après (le texte supprimé est barré et le texte ajouté est souligné).

À la page iii, la rubrique « résumé du financement » est modifiée comme suit:

Montant du don du FIDA au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette (CSD):
9,31 millions d'EUR (soit 10,07 millions d'USD)

À la page 9, le paragraphe 21 est modifié comme suit:

« Le plan de financement comprend: i) un don du FIDA de 9,31 millions d'EUR (soit 10,07 millions d'USD); ~~(41,2% du coût total)~~; ii) une contribution du Gouvernement de 2,6 millions d'USD (10,6% du coût total), dont 1,5 million d'USD en numéraire et 1,1 million d'USD sous forme d'exonérations de taxes et d'impôts; iii) une contribution des bénéficiaires de 633 900 USD (2,6% du coût total), correspondant principalement aux contributions des entrepreneurs au financement des plans d'affaires; iv) une enveloppe des institutions financières de 1,1 million d'USD (4,7% du coût total); v) un déficit de financement de 10 millions d'USD (40,9% du coût total). Le Gouvernement poursuivra la recherche de cofinancements et pourrait allouer des fonds de FIDA13 ou FIDA14 pour couvrir ce déficit. Dans ce cadre, des démarches seront entreprises, notamment auprès du Fonds d'adaptation. »

À la page 13, le paragraphe 48 est modifié comme suit:

DÉCIDE: que le Fonds accordera à l'Union des Comores un don au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette d'un montant de neuf millions trois cent dix mille euros (9 310 000 EUR) ~~dix millions soixante dix mille dollars des États-Unis (10 070 000 USD)~~, qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.